



Critères exigés pour la réadaptation cardiovasculaire ambulatoire

Les exigences quantitatives suivantes représentent les critères minimaux pour les futurs programmes de réadaptation cardiovasculaire ambulatoire en Suisse, définies et approuvées par le GSRC lors de la réunion générale du 08.06.2011, et depuis le 1er janvier 2013 ancrés dans l' OPAS.

La durée d'un programme ambulatoire dépend de l'intensité du traitement requis et peut durer entre deux et six mois (réadaptation des patients souffrant de maladies cardio-vasculaires ou de diabète, chapitre 11, prise en charge par l'assurance obligatoire des soins de certaines prestations fournies par les médecins, annexe 1, OPAS)*

36 séances non médicales (équivalentes à 72 unités)

- 64 unités de physiothérapie (activité physique sous forme de: endurance, renforcement musculaire, coordination/équilibre, activités extérieures -marches) dont au moins une séance de relaxation par semaine (incluse dans les 36 séances)**
- 6 unités de consultation diététique***
- 2 unités de consultation psychologique en groupe *****
- consultation anti-tabac individuelle ou en groupe *****

1 unité de prestation médicale de groupe par semaine (conférence médicale d'éducation thérapeutique ou accompagnement en groupe)

* Pour autant que l'ensemble des unités exigées est respecté, le programme de réadaptation peut être réalisé en 8 ou 12 semaines

** Extrait des tarifs de physiothérapie:

Code tarifaire	Traitement	Point de tarif
7330	Forfait par séance pour traitement en groupe (max. 5 patients)	25

¹Par traitement de groupe on sous-entend toute activité physique en salle de thérapie ou en bassin thérapeutique.

²Le code 7330 est calculé par patient.

Vorstand

Präsident: Dr. H. Tschanz
 Vizepräsident: PD Dr. J.-P. Schmid
 Pastpräsident: Dr. M. Capoferri
 Kassier: Dr. M. Bettoni
 Mitglieder: Dr. Ch. Schmidt
 Dr. M. Vona
 Dr. P. Teuchmann

Sekretariat

Frau S. Cherbuin
 Berner Reha Zentrum
 3625 Heiligenschwendi
 Tel. 033 244 33 82
 Fax 033 244 33 38
sakr-sekretariat@rehabern.ch

Fachkommissionen (Verantwortliche)

- Verträge (Dr. H. Tschanz)
 - Qualität (Dr. M. Vona)
 - Aus- und Weiterbildung
 (Dr. P. Teuchmann)
 - Wissenschaft (PD Dr. J.P. Schmid)
 - Strategie & Öffentlichkeit (Präsident)

³Pour le traitement en groupe aucun supplément pour déplacement ou temps (code 7354) ne peut être demandé.

A partir de ce texte on peut déduire qu'aucune notion de durée n'est nécessaire. Une unité de physiothérapie est notée avec la position tarifaire 7330, même si la plupart des séances de groupe dure une heure. Toutefois on ne peut pas compter plus de 2 séances par jour.

*** En ce qui concerne la prise en charge nutritionnelle, un minimum de 6 heures est requis habituellement pour un traitement spécifique. Par conséquent, en Suisse 2-3 enseignements diététiques pour un total de 6 heures par an peuvent être prescrits par le médecin. Chaque enseignement correspond à la position tarifaire 7824, bien que la durée des consultations en groupe au sein du programme est d'environ 3 heures.

**** Pendant les séances de psychologie en groupe, dans le cadre des heures minimales définies, les situations de stress et de charge émotionnelle ainsi que les facteurs liés à la personnalité doivent être abordés comme facteur de risque cardiovasculaire. Cela devrait également servir à détecter les patients qui ont besoin d'être adressés à un soutien psychologique plus intense.

Chaque unité correspond à une séance en groupe de 60 minutes (avec le supplément pré et post traitement de 30 minutes) et correspond aux positions tarifaires 02.0140 et 2.0160

***** Concernant la consultation anti-tabac cell-ci peut être proposée par l'institution même ou en collaborations avec le service de réadaptation ambulatoire.